

2. FEV. 1982
ROCHEFORT

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Contentieux Madame LIAUTEY -
Désignation d'un avocat :
Me DUCROS

82.018

DATE DE CONVOCATION

18 JANVIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 JANVIER 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 22
Nombre de votants 25

POUR _____

CONTRE _____

ABSTENTION _____

UNANIMITÉ

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

- 2. FEV. 1982

Délibération Exécutoire
Art. L 121 31 du C. des C. nes

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt deux janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, MAIRE DE ROYAN

Etaient présents : MM. LE MAIRE, Melle FOUCHÉ, MM. FABER, BOUTET,
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, BOUCHET, Adjointes
MM. COLLE, TETARD, NAULIN, BOISARD, PELLETIER, DUFEL, BERLAND,
BROTREAU, BOULAN, PAPEAU, GUICHAOUA, TAP, POUGET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.
Mme TACQUET par M. FABER
M. MAURELLET par M. BOISARD
M. POUMAILLOUX PAR M. TETARD
Absents : MM.
MM. VIAUD, MONTRON

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville
de ROYAN a fait l'objet d'une assignation devant le Tribunal Admi-
nistratif de POITIERS, en vue de l'attribution de dommages et
intérêts, à la requête de Madame Madeleine MARATRAY, épouse LIAUTEY,
domiciliée 155 rue de la Pompe à PARIS 75116, victime d'un accident
alors qu'elle circulait sur le trottoir situé face au 52-54 avenue
de la Grande Conche.

Le recours devant le Tribunal Administratif est dirigé contre
une décision explicite de rejet du 26 Août 1981, suite à la demande
présentée le 24 Août 1981 en vue de l'attribution d'une indemnité
de 50.000 F. à titre de provision.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal
de procéder à la désignation d'un Avocat pour assurer la défense des
intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- de désigner Me DUCROS, 5, rue Bourbeau à POITIERS en qualité
d'Avocat pour représenter les intérêts de la Ville dans l'instance
engagée par Madame LIAUTEY devant le Tribunal Administratif de
POITIERS.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre LIS
